

Procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à 20 h 30 le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt-neuf avril.

Présents :

BECHET Raymond,

SALLÉ Éric,
PARIS Nelly,
SILANDRE Odile,
LECHEVALIER Loïc,
PICOT Jacques,
BOULLÉ Emmanuel,
HAVARD Carine,
ROULLEAUX Annie,

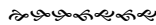
CLOUARD Johan,
DESGRIPPES Marie-Claire,
MONTECOT Pascal,
COTTON Colette,

Secrétaire de séance : DESGRIPPES Marie-Claire

Absents excusés:

PASSAYS Jean, a donné procuration à
Raymond Bechet

EASTWOOD Anne



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Présentation d'un candidat à la reprise du garage
Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil des 02 et 10 avril 2024
Terrain Multisports, mise à jour du plan de financement
Charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine
Cession de terrain à Manche Habitat



Présentation d'un candidat à la reprise du garage

M. Jérôme BEAUGEARD s'est présenté. Les conseillers ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.



2024-32 : Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil des 02 et 10 avril 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 02 avril 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Emmanuel BOULLÉ.

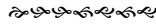
Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 10 avril 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Loïc LECHEVALIER.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal les valident ou demandent à les modifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024
- Valide le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-33 : Terrain Multisports, mise à jour du plan de financement

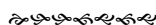
M. le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations concernant cette affaire.
L'ANS ne subventionne pour 2024 que les dossiers dont le coût est inférieur à 80 000 €.
Le plan de financement doit être modifié afin de prendre en compte cet arbitrage.
Ainsi, il était proposé aux conseillers municipaux de modifier le plan de financement.

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération ;
Considérant la volonté politique du conseil municipal d'apporter un outil efficace à la communauté éducative et un service attractif pour les jeunes de notre commune ;
Considérant la nécessité de modifier le plan de financement prévisionnel afin d'ajuster la demande de participation ;

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense*	Montant en € HT	Financement	Montant en €	%
		Europe - LEADER		
		Etat - DSIL		
		Etat - DETR	15 043,40 €	20
		Etat - Agence Nationale du Sport	45 130,20 €	60
		Région		
Terrain multisports	75 217,00 €	Département		
		Communauté d'agglomération -	- €	
		Sous-total	60 173,60 €	80
		Autofinancement** Fonds	15 043,40 €	20
TOTAL	75 217,00 €	TOTAL	75 217,00 €	100%

Après avoir pris connaissance de tous les éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite la subvention de l'Agence Nationale du Sport au taux le plus élevé pour aider au financement de cette structure.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires concernant cette affaire.



2024-34 : Charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 17 février 2020 et du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 février 2020 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine et fixant son périmètre d'étude ;

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 21 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Normandie-Maine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 24 janvier 2022, l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 9 février 2022 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 12 janvier 2023 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable sous réserve de la Commission d'enquête publique en date du 15 juillet 2023 ;

Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024 ;

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039, et en avoir délibéré, après avoir voté à bulletin secret :

- 14 votants,
 - 3 voix pour approuver la charte,
 - 10 voix contre la charte
 - 1 bulletin blanc
- Refuse l'approbation de la Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Normandie-Maine.
 - Autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.



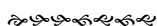
2024-35 : Cession de terrain à Manche Habitat

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de construction de maisons adaptées aux personnes âgées, de plain-pied et de type T3 à réaliser dans notre commune sur des terrains situés « Route Napoléon ».

Pour permettre à Manche Habitat de constituer le dossier administratif et financier de cette opération, le Conseil est appelé à prendre une décision sur la participation de la commune à la réalisation de ce programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de céder à l'euro symbolique à Manche Habitat, les terrains nécessaires à la réalisation du programme de construction de maisons adaptées aux personnes âgées, de plain-pied.
- Ces terrains sont cadastrés sous les numéros AC 198 – 362 – 364 – 387 et 393 pour une superficie totale de 2 235 m². Ils ne sont grevés d'aucune servitude particulière et sont entièrement et immédiatement disponibles pour l'ensemble de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'acte administratif de cession à intervenir et toutes pièces relatives à ce dossier.



Affaires diverses

✚ Un camion s'est retrouvé dans la berne de la route de la mesure le mercredi 10 avril. Le devis pour la réparation de la voie a été transmis à l'entreprise concernée.

✚ Buis : à la stèle et devant la salle de télétravail. Ils étaient atteints par la pyrale du buis. Ils ont donc été coupés.

✚ Prochain conseil : mardi 21 mai

✚ Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints

- ADP Normandie pour le remplacement du compresseur de la vitrine du magasin de la boulangerie pour la somme de 962,52 € HT
- Proludic pour le remplacement du poteau pour le grand jeu du lotissement de la mesure pour 494,72 € TTC

Heure de la levée de séance : _____



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mai 2024

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2024-32	Approbation des procès-verbaux des réunions de conseil des 02 et 10 avril 2024	2024-1
2024-33	Terrain Multisports, mise à jour du plan de financement	2024-1v
2024-34	Charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine	2024-1
2024-35	Cession de terrain à Manche Habitat	2024-1

La séance est levée à 23 h 30.

Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance